



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2023-ETSPA-090

**portant fixation des tarifs et de la dotation globale
de fonctionnement « dépendance »
pour l'année 2023 Centre hospitalier (USLD)
Rue du Docteur Grange – 73303 ST-JEAN-DE-MAURIENNE**

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service Accueil en établissements personnes âgées

N° Finess : 730 785 425

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

LE PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Contact : Christiane CARRIER
☎ 04 79 60 29 27
✉ christiane.carrier@savoie.fr

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-204 et R.351-1 à R.351-41 ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le courrier du 30 octobre 2022 par lequel la personne ayant qualité a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2023 ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 16 décembre 2022 (Budget primitif 2023 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

ARRÊTE

Article 1 - La capacité « hébergement » de l'USLD est de 30 places

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230801-2023-ETSPA-090-AR
Date de réception préfecture : 01/08/2023

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230801-2023-ETSPA-090-AR
Date de réception préfecture : 01/08/2023

Article 2 - Tarification 2023 :

USLD	Tarifs journaliers et dotation	Observations
Hébergement permanent et temporaire	64,54 €	applicable du 1 ^{er} août et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Tarif « moins de 60 ans »	96,38 €	applicable du 1 ^{er} août et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Dotation globale de financement « dépendance »	219 217,46 €	versée par 1/12 ^e
Tarifs « dépendance » GIR 1-2 GIR 3-4 GIR 5-6	34,44 € 21,87 € 9,28 €	à compter du 1 ^{er} août et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté

Article 3 - Au titre du budget 2023, les groupes fonctionnels de dépenses et de recettes sont retenus comme suit :

<u>USLD</u>	Groupes fonctionnels	Montants en euros	
		Hébergement	Dépendance
Dépenses	Titre I : <i>Dépenses de personnel</i>	449 365,32	314 018,88
	Titre III : <i>Dépenses hôtelières et générales</i>	196 475,00	39 038,35
	Titre IV : <i>Amortissement et charges financières</i>	74 314,00	-
	Déficit	5 220,94	
TOTAL		725 366,26	353 057,23
Recettes	Titre II : <i>Produits afférents à la dépendance</i>	-	326 329,39
	Titre III : <i>Produits à l'hébergement</i>	675 344,98	
	Titre IV : <i>Autres produits</i>	50 021,28	26 727,84
	Excédent		-
TOTAL		725 366,26	353 057,23

Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230801-2023-ETSPA-090-AR
Date de réception préfecture : 01/08/2023

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie, madame la Directrice générale adjointe du pôle social du Département et monsieur le Directeur d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans la Mairie et l'établissement concernés,
- affiché par le Préfet pour les USLD.

CHAMBÉRY, le - 1 AOUT 2023

Le Président,

 Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

- 2 AOUT 2023
CERTIFIÉ EXECUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

